

DIRECT. Assassinat de Razia Askari à Besançon : "Menaces de mort, viols conjugaux, manipulation... ", la première journée du procès met en lumière le calvaire vécu par la victime et ses enfants

Publié le • Mis à jour le

Écrit par Sarah Rebouh FRANCE 3 FRANCHE COMTE



La salle d'assises dans laquelle se déroule le procès de Rashid Askari, ce 8 décembre 2021. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

Rashid Askari a reconnu avoir tué sa femme Razia Askari de près de 20 coups de couteau, en pleine rue, en octobre 2018. Son procès s'est ouvert mercredi 8 décembre à Besançon. Revivez la première journée de procès dans cet article.

Cette première journée de procès a permis à la cour de mieux comprendre le calvaire que faisait vivre Rashid Askari à sa femme Razia, morte sous ses coups en octobre 2018 à Besançon, et ce depuis plusieurs années. Ses enfants ont tous les deux expliqué aux enquêteurs que leur père avait « toujours battu » leur mère. Au moment de l'annonce de la mort de sa mère, l'aîné, âgé de 12 ans au moment des faits, a d'ailleurs tout de suite demandé si son père en était à l'origine. Les deux adolescents âgés aujourd'hui de 12 et 15 ans n'ont jamais revu leur père depuis l'assassinat de leur mère. Ils ont assisté au procès de leur père ce mercredi matin avec beaucoup de dignité.

Différents témoins, proches de la victime, ont rapporté à la barre les sévices subis par Razia Askari,

en plus des propos de la victime elle-même, livrés à plusieurs reprises lors des dépôts de plaintes contre son mari, à Marseille mais aussi à Besançon. "Torture", "viols conjugaux", "menaces de mort", "manipulation" sont les mots entendus ce mercredi 8 décembre dans la salle d'assises du Palais de justice de Besançon. Le médecin légiste a également décrit les blessures franches retrouvées sur le corps de Razia, lardée de 19 coups de couteau, dont une blessure s'apparentant à un égorgement. Un proche de la victime a expliqué aux enquêteurs que Razia Askari savait que son mari allait la tuer.

L'accusé, qui est apparu tête baissée dans son box tout au long de cette première journée de procès, a présenté de brèves excuses en début de séance.

Relire le déroulé complet de la première journée de procès (en commençant par le bas de l'article...) :

20h10 : Le dernier témoin de la journée a connu Rashid Askari en 2017. L'accusé, membre de la communauté afghane, l'a contacté et lui a raconté ses "problèmes avec sa femme". Il lui a demandé de l'aide pour faire des démarches en lui expliquant qu'il voulait voir ses enfants et se remettre avec sa femme.

Ce dernier n'a pas énormément d'éléments au sujet de l'accusé si ce n'est que Rashid Askari lui avait avoué avoir *"gîflé sa femme, juste une fois"*. *"Il a dit qu'il regrettait et qu'il voulait revenir avec sa femme et vivre avec ses enfants. Je lui ai donné un conseil, il ne fallait pas taper, ça ne se fait pas"* explique le témoin.

[#RaziaAskari](#) [#Besançon](#) Le dernier témoin de la journée est appelé à la barre. Il a connu Rashid Askari début 2017. La salle s'est un peu vidée mais plusieurs personnes, dont de nombreuses salariées de l'association Solidarité Femmes, sont encore présentes pour suivre les débats.

— France 3 Franche-Comté (@F3FrancheComte) [December 8, 2021](#)

19h : Rashid Askari remarié en Iran avant qu'il tue sa femme ?

Le président lit des extraits des dépositions de témoins qui n'ont pas se présenter à la barre. Un potentiel remariage de Rashid Askari, en Iran, avant la mort de sa femme Razia est abordé par plusieurs témoins proches de la victime.

L'accusé nie s'être remarié.

A noter également que Rashid Askari accusait sa femme d'avoir une liaison avec un autre homme. Cette information n'a été confirmée par aucun des témoins face à la cour ce mercredi 8 décembre.

18h15 : L'interprète de Razia Askari très émue à la barre

Elle était son interprète mais avait noué des liens avec la victime : *"Nos enfants avaient le même âge"*. Visiblement intimidée par la cour, elle précise : *"J'ai été traumatisée par cette histoire et je le suis toujours, donc c'est assez difficile"*.

Monsieur Askari avait contacté cette dernière par le passé. *"Ça m'a beaucoup choqué que l'interprète de monsieur Askari, la deuxième interprète à Besançon, ne soit pas là aujourd'hui"* dit-

elle. En effet, l'interprète d'origine de monsieur Askari en 2018 était citée comme témoin mais ne s'est pas présentée ce mercredi 8 décembre.

L'interprète de la victime apparaît très émue devant la cour, tout en rapportant comment l'accusé a tout tenté pour entrer en contact avec elle et l'intimider, dans le but de retrouver sa femme. La séance est interrompue quelques minutes pour permettre à l'interprète de Razia Askari de reprendre ses esprits.

"Razia voulait tout pour ses enfants. On se racontait des choses. Elle m'a confiée sa vie, ses relations avec monsieur Askari" se rappelle la jeune femme, qui avait l'habitude de garder ses distances avec les personnes qu'elle accompagne mais qui n'a pu s'empêcher de créer des liens avec Razia Askari, en raison de sa personnalité attachante. "Razia était différente. Courageuse, volontaire, combattante."

L'interprète rapporte les propos de Razia Askari et ses confessions. Elle aborde le calvaire que l'Afghane vivait depuis qu'elle était avec Rashid Askari.

La peur était tellement dominante. Partout. Razia me disait qu'il était très intelligent. Elle était persuadée qu'il savait qu'il y avait des caméras dans le tram. Il la menaçait, mais gardait la tête baissée.

Selon l'interprète de Razia Askari, à la barre

17h30 : Interruption de séance

L'avocate des enfants de la victime réagit au micro de Stéphanie Bourgeot, pour France 3 Franche-Comté, pendant l'interruption de séance : *"Les enfants sont très fatigués émotionnellement. C'est la première fois qu'ils revoient leur père. C'est une terrible épreuve pour eux. On a fait le choix avec les éducateurs de respecter leur choix et d'essayer de les préserver au maximum, tout en essayant qu'ils assistent à certaines parties du procès. Ce sont des enfants qui ont un parcours terrible, qui ont connu l'exil. Je ne sais pas encore s'ils s'exprimeront mais en tout cas ils parlent un français parfait, ils sont parfaitement intégrés. Ils attendent que la justice passe, que ça mette un terme à ce parcours judiciaire qui est très long pour les victimes. Ils auraient souhaité entendre leur père reconnaître de manière claire qu'il a tué leur mère, avec cette volonté de la tuer."*



Me Party, avocat des enfants de Razia et Rashid Askari. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

17h20 : "L'ordonnance n'est prise que sur les déclarations de madame Askari" dit Me Schwerdorffer

Me Schwerdorffer, avocat de la défense, questionne l'enquêtrice : *"Au delà de sa compagne, de qui il a du mal de se défaire visiblement, manifestement il veut absolument revoir ses enfants. C'est entre parenthèse 'une obsession'. Et son ex compagne ne veut pas."*

L'avocat tient à souligner qu'aucun certificat médical ne fait état de traces de coup concernant les enfants. *"L'ordonnance n'est prise que sur les déclarations de madame Askari"* explique-t-il.

L'avocat général précise : *"Monsieur Askari ne s'est pas présenté à l'audience"*.

Les esprits s'échauffent un peu entre les avocates des parties civiles et Me Randall Schwerdorffer, ainsi que dans la salle, avant que le président rappelle à Me Schwerdorffer que des éléments de réponse ont été donnés en début d'après-midi, alors qu'il était absent.



Me Randall Scwherdorffer. Image d'archive. • © Sébastien Bozon - AFP

16h50 : "Manipulateur, rusé, menteur" selon la famille de la victime

Une deuxième enquêtrice de la police judiciaire est à la barre. Elle était en charge du dossier une fois l'interpellation de monsieur Askari, après que sa femme a été retrouvée morte à Besançon en octobre 2018. Elle relate les dires des différents témoins auditionnés.

"Concernant la personnalité de monsieur Askari, la famille de la victime le décrivait comme quelqu'un de manipulateur, rusé, menteur. Le frère de la victime et la soeur de la victime ont rapporté qu'en Iran il volait, jouait à des jeux d'argent. Ils ont rapporté que monsieur Askari avait l'habitude de menacer au couteau des gens lorsqu'il était en conflit avec eux" énumère l'enquêtrice.

L'accusé a fait une tentative de suicide à la maison d'arrêt de Besançon, pendant sa détention provisoire. Dans une lettre écrite à ses enfants, il a déclaré que la mort de leur mère était accidentelle, qu'il l'aimait encore, tout en portant la faute sur sa belle famille.

Selon leurs dépositions, les enfants n'ont pas fait état de moments heureux avec leur père.

16h05 : "Nous savons faire la différence entre un conflit de couple et des violences conjugales"

Ce procès met en lumière l'emprise des auteurs de violences conjugales sur leurs victimes mais également la complexité de la parentalité dans ce contexte.

La défense pose une question : *"Madame n'était pas fermée à un maintien des liens entre les enfants et monsieur Askari, selon vous. Est-ce qu'une mesure pour permettre à monsieur Askari de voir ses enfants a été envisagée ?"*

Réponse de la salariée de Solidarité Femmes : *"Madame Askari était terrorisée et les enfants aussi. Madame Askari a fait énormément de procédures dans ce dossier. Elle avait lancé beaucoup de*

choses, pour faire valoir ses droits. On n'a eu aucune preuve que monsieur avait lancé des procédures pour qu'il puisse voir ses enfants."

"Vous n'aviez que le son de cloche de madame Askari" poursuit Me Monnot, avocat de la défense, provoquant une réaction d'agacement d'une partie du public présent dans la salle. *"Nous savons faire la différence entre un conflit de couple et des violences conjugales. Elle a été vue par des médecins. Il y a eu des évaluations complètes faites par les institutions"* répond calmement l'assistante de Solidarité Femmes.

15h50 : des sévices et des violences en continu

L'assistante sociale de [Solidarité Femmes](#), Lila Atil, est appelée à la barre. Elle partage le parcours chaotique et douloureux de Razia Askari et l'accompagnement qui lui avait été prodigué par l'association bisontine spécialisée dans la protection des femmes victimes de violences conjugales. Avec beaucoup d'émotion, elle dresse la liste des sévices subis et dénoncés par la jeune femme mais aussi ceux constatés par les enfants.

"Les enfants étaient à proximité parfois, pour les menaces de mort, les violences sexuelles. Ils ont été témoins quand il menaçait leur mère avec un couteau... Quand il menaçait de la jeter par la fenêtre, de se jeter lui-même par la fenêtre. Ils ont été témoins quand monsieur s'est planté un coup de couteau dans le ventre" énumère l'assistante sociale, tout en précisant que la soeur et la mère de la victime ont également été agressées au couteau par des tiers, en Iran.

Madame et les enfants étaient terrorisés. Ils n'en pouvaient plus. Madame était d'une grande volonté, d'un grand courage. Elle voulait tout faire pour s'en sortir.

Assistante sociale de Solidarité Femmes

"Elle voulait se protéger et protéger ses enfants"

Ce témoignage est détaillé, poignant et met en lumière l'horreur vécue par la victime et ses deux enfants.

"Elle voulait se protéger et protéger ses enfants, leur donner une vie meilleure, une vie sereine. Elle voulait que la violence de monsieur s'arrête. Elle croyait aux institutions" poursuit madame Atil, assistante sociale.

"Beaucoup d'associations étaient mobilisées autour d'elle, ainsi que l'école, son avocate" rappelle cette dernière, avec le souffle court.

L'accusé est toujours tête baissée dans son box. Ses enfants ne sont plus présents dans la salle cet après-midi.



Rashid Askari, mari de Razia Askari poignardée en pleine rue un mardi après-midi à Besançon. • © Jean-Louis Saintain/France 3 Franche-Comté

On avait tout fait. Madame continuera à déposer plainte le 2 août, après son ordonnance de protection en date du 6 juillet 2018. Le 8 août, la police souhaite entendre les enfants, mais ce rendez-vous ne peut pas se faire faute de disponibilités du côté de la police.

Assistante sociale de Solidarité Femmes

"De ma place, j'ai pu constater qu'il y avait eu une très forte mobilisation pour accompagner madame et ses deux enfants. C'est la première fois en 14 ans que j'ai vu une telle mobilisation. A nous tous, on a tout fait pour faire cesser cette violence inacceptable. On a tout fait pour que ça n'arrive pas. Mais à nous tous, on n'a pas réussi. On a été confrontés à nos propres limites humaines et sociales. Jamais je n'oublierai madame Askari, Omid et Saïd" a conclu la professionnelle, en réclamant une meilleure prise en charge des victimes mais aussi des auteurs de violences faites aux femmes.

Razia Askari bénéficiait du dispositif de "[mise en sécurité pour les femmes en grand danger](#)", proposé par l'association Solidarité Femmes au niveau national. L'antenne de Besançon avait répondu favorablement à cette mise en sécurité. C'est à cette occasion que la victime était arrivée en Franche-Comté.

Me Roques, avocate de Solidarité Femmes, fait préciser à l'assistante sociale le fait que Razia Askari n'avait pas la volonté de priver les enfants de leur père "à tout prix" mais bien de les mettre en sécurité avant tout. *"Oui je confirme"* dit la professionnelle.



Les pièces à conviction du dossier. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

15h : À l'école, "il a été charmant"

Le directeur de l'école des deux enfants de la victime et de l'accusé, scolarisés à Besançon en CE2 et CM2 à l'arrivée de Razia Askari en Franche-Comté est appelé à la barre.

"Le 24 avril 2018, Razia Askari a refusé de quitter l'école et m'a demandé de prendre contact avec l'association Solidarité Femmes, qui s'est déplacée, de mémoire. Madame Askari avait peur et semblait avoir vu son mari. Elle pensait qu'il l'avait retrouvée" explique l'enseignant.

Le mari de la victime a demandé un rendez-vous avec le directeur de l'école le 25 avril, qui a reçu monsieur Askari le 26 avril. Ce dernier, accompagné d'une traductrice, s'est renseigné sur les résultats de ses enfants à l'école et a cherché à connaître l'adresse de sa femme, en vain. Il a également eu des considérations administratives. *"Il a été charmant. Je ne me suis pas senti en danger"* se souvient le directeur.

C'était une femme souriante, présente pour ses enfants à l'école. Elle était volontaire pour s'impliquer dans la vie de l'école.

Directeur de l'école des enfants de Razia et Rashid Asakari

Un second rendez-vous a eu lieu en mai 2018 avec les professeurs des enfants. Le directeur précise : *"Le 5 mai, j'ai rédigé une information préoccupante car les enfants étaient absents depuis le 25 avril. Je m'inquiétais du fait que les enfants soient déscolarisés. Je comprenais les craintes mais il était de ma responsabilité que les enfants continuent à bénéficier d'un enseignement"* ajoute-t-il.

Pour rappel, le 6 juillet 2018, une ordonnance de protection en faveur de Razia Askari était prononcée.

Le président interroge le directeur au sujet du terme "pervers narcissique" utilisé par ce dernier pour qualifier monsieur Askari, lors de son audition auprès des enquêteurs. *"Il était trop charmant. Il était souriant, détendu en apparence, alors que je lui disais qu'il ne pourrait pas voir ses enfants. Voilà pourquoi j'ai dit ça au moment de mon audition"* précise-t-il.

14h20 : Razia Askari a-t-elle été égorgée par son mari ?

Le médecin légiste du CHU de Besançon est appelé à la barre en ce début d'après-midi. Il est intervenu pour la réalisation de l'autopsie du corps de la victime et fait état en détails de ses constatations et des examens effectués, de manière très technique. Ce dernier confirme des plaies franches sur le corps de la victime, douze exactement, sur un total de 19 plaies retrouvées.

"Des coups d'une grande violence, concentrés sur la tête et sur le cou" fait confirmer au médecin légiste le président de la cour.

Razia Askari a-t-elle été égorgée par son mari ? *"La plaie de neuf centimètres est une plaie qui a été produite de manière tranchante. Effectivement, on peut comparer ça à un égorgement"* explique le médecin légiste qui précise que cette plaie serait plus facile à produire par quelqu'un qui se situe derrière la victime.

La cour tente de savoir si Rashid Askari avait la volonté de tuer sa femme. Pour rappel, ce dernier nie la préméditation des faits.

L'audience est suspendue jusqu'à 14h

12h45 : les témoins de la scène à la barre

Le premier témoin appelé à la barre est un étudiant qui avait 17 ans à l'époque des faits. Il rentrait chez lui au moment où un homme l'a dépassé en courant, de "façon déterminée". *"Il savait où il allait"* dit le jeune homme. *"J'ai vu l'homme frapper cette femme. Elle courrait pour s'échapper et a crié. J'ai distingué quelque chose de brillant et il l'a frappé trois fois sur le côté puis au niveau du cou."*

Des images de caméra de surveillance, montrant la victime dans le tram sont projetées dans la salle sur un grand écran situé au dessus du président pendant les déclarations du premier témoin de ce premier jour de procès. Des photos de la rue où a été tuée Razia Askari sont projetées dans la salle ainsi que des photos du corps et des blessures de la victime. La soeur de cette dernière s'effondre en pleurs dans les bras de l'ancienne présidente de Solidarité Femmes, Christine Perrod. Les enfants ne sont à ce moment-là plus dans la salle.

12h25 : "Voir ses enfants, c'était son droit, c'était légal"

Me Randall Schwerdorffer questionne l'enquêtrice au sujet des enfants de son client. *"Un père a le droit de voir ses enfants ? Lorsqu'un couple est séparé..."* interroge l'avocat bisontin, qui rappelle que Rashid Askari a déposé une main courante pour signaler au commissariat qu'il souhaitait voir ses enfants. *"Pour monsieur Askari c'était très injuste. Voir ses enfants, c'était son droit, c'était légal"* précise Me Schwerdorffer.

L'action de la communauté afghane est ensuite questionnée. *"L'aide demandée par monsieur Askari aux Afghans avait elle un lien avec un potentiel acte criminel ? Est-ce que l'un d'eux vous a dit être au courant de sa volonté de s'en prendre physiquement à sa femme ?"* "Non", répond l'enquêtrice.

"Vous utilisez le mot traque, mais pouvons-nous employer le mot traque au sujet de quelqu'un qui cherche à faire valoir ses droits ? Puisqu'avant l'ordonnance de protection, monsieur Askari avait le droit de voir sa femme et ses enfants" interroge Me Monnot, second avocat de la défense.

12h : la question de la responsabilité des institutions

La question de la responsabilité des institutions est posée par l'avocat général, Étienne Manteaux. *"Comment se fait-il que les institutions n'aient pas réussi à éviter ce drame ?"* interroge-t-il.

En effet, au moment de la mort de la victime, en octobre 2018, de nombreuses voix avaient dénoncé l'inefficacité des mesures de protection des femmes victimes de violences conjugales en France. *"Combien de plaintes Razia aurait-elle dû déposer encore ?"* s'interrogeait d'ailleurs à l'époque Christine Perrod, ancienne présidente de l'association Solidarité Femmes, au micro de France 3 Franche-Comté.

Un rassemblement avait même eu lieu dans la capitale comtoise.



Razia avait 34 ans. Elle a été tuée en pleine rue à Besançon en 2018. • © France 3 Franche-Comté : Julien Percheron

"Il me semble que les règles de droits ont été respectées"

"Les violences conjugales, c'est une affaire très compliquée. Madame Askari a été entendue, elle a porté plainte à Besançon, elle a été prise en charge. Il me semble que les règles de droits ont été respectées. Madame Askari dénonçait surtout des faits de menaces, des scènes qui ont pu être visualisées sur des vidéos surveillances. Ces scènes ne montraient pas monsieur Askari violent. Par ailleurs, elle avait une ordonnance de protection qui la protégeait, mais cette ordonnance n'avait pas été notifiée à monsieur Askari dans sa langue" explique l'enquêtrice.

Et d'ajouter : *"C'est terrible pour les policiers et la justice. Les personnes qui choisissent de travailler dans ces brigades de la protection de la famille sont des personnes qui ont envie de faire ce métier. Des personnes qui manquent parfois de moyens en tout cas, mais pas d'envie de travailler."*

Étienne Manteaux rappelle qu'aucune scène de violence n'a été observée à l'image des caméras de surveillance. *"Nous n'avions pas le son, mais que l'image"*. De plus, aucune trace n'a jamais été observée par la justice sur le corps de madame Askari en amont de son assassinat, fait préciser l'avocat général.

11h35 : une autopsie du corps de la victime accablante

L'enquêtrice détaille, dans un silence pesant, l'emplacement des 19 plaies observées par le médecin légiste. Une plaie de 9 centimètres au niveau du cou a été constatée. L'accusé semble s'être acharné sur le visage de sa victime.

Cet acharnement sur cette partie du corps de la victime donne une dimension dramatique aux craintes rapportées par Razia Askari dans ses plaintes. Les menaces de l'égorger et de la défigurer...

Enquêtrice de police judiciaire

Monsieur Askari a essayé de rallier la communauté afghane présente sur Besançon à sa cause pour traquer sa femme, explique l'enquêtrice. À chaque déclaration de cette dernière, ses propos sont traduits par l'interprète à l'oreille de l'accusé.

Répondant à une question du président, l'enquêtrice de la PJ précise les propos de la victime : *"Un homme afghan ne supporte pas qu'une femme puisse divorcer"* a-t-elle dit. *"Elle se savait condamnée"* explique l'enquêtrice, rappelant que les enfants et la mère sont restés enfermés trois semaines dans leur appartement par peur de croiser Rashid Askari.

11h : l'enquête et les multiples plaintes de la victime

La responsable de l'enquête de Police judiciaire lors de la mort de Razia Askari est appelée à la barre. Elle rappelle que lors de la découverte du corps de la victime, une plaie de type égorgement et une à la carotide ont été observées.

Elle détaille minutieusement l'enquête, tous les éléments retrouvés sur place, les constatations faites sur le corps de la victime ainsi que le compte rendu des enquêtes de voisinage et les auditions des témoins de la scène, qui s'est déroulée en pleine journée, rue Charles Wittmann à Besançon.

Les deux fils de la victime et de l'accusé, âgé de 12 et 15 ans, quittent la salle à ce moment-là.

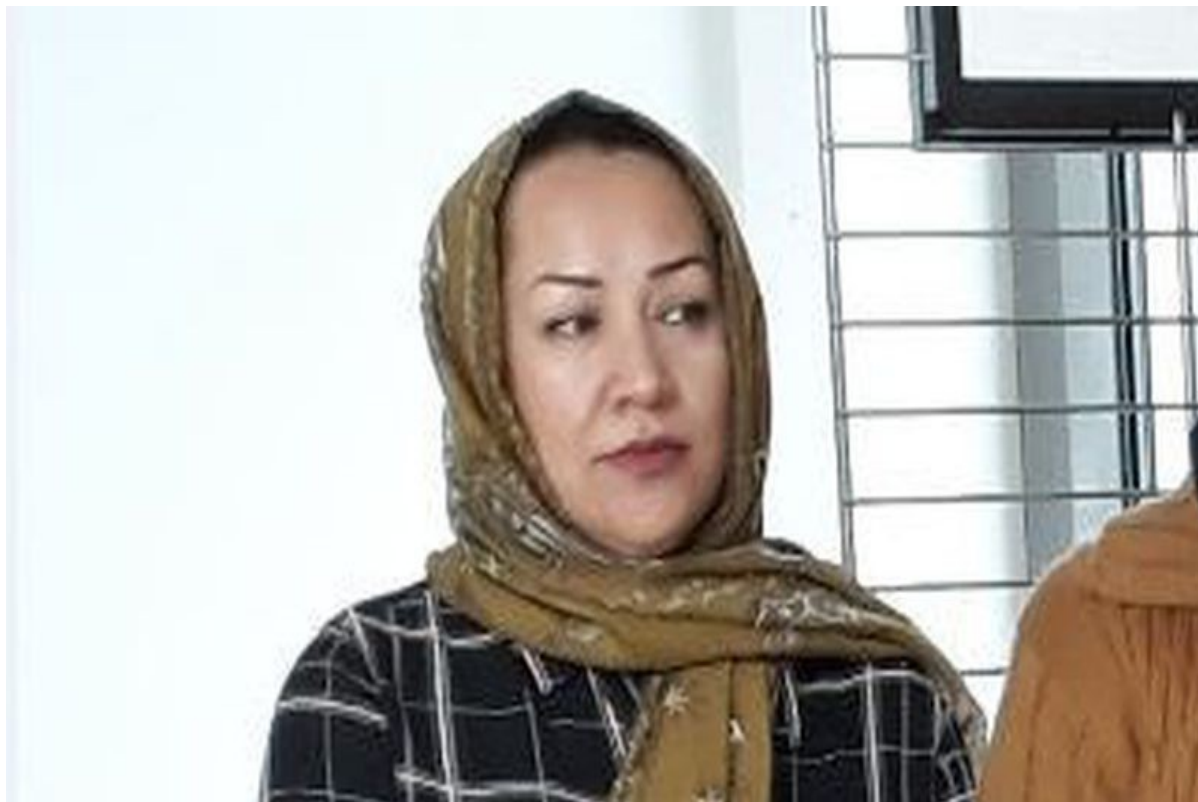
"Il lui a dit vouloir l'égorger, la défigurer avec de l'acide"

L'enquêtrice rappelle que trois plaintes ont été déposées au commissariat de Marseille en 2017, où vivait la victime, ainsi que trois plaintes à Besançon, en 2018 pour des faits de violences et viols. *"Dans toutes ses plaintes, madame Askari affirmait être frappée par son mari, depuis leur mariage. Elle disait que depuis avril 2017, elle n'avait cessé de fuir cet homme qui la traquait, afin de lui imposer la domination qu'un homme afghan doit avoir sur sa femme"* détaille l'enquêtrice.

Selon les rapports de plaintes de la victime, en avril 2018, son mari l'a retrouvé à Besançon où elle s'était réfugiée avec ses enfants. Il continue alors à la poursuivre et la harceler, avec l'aide de

compatriotes afghans. *"A chaque fois qu'il la voyait il la menaçait de mort. Il lui a dit vouloir l'égorger, la défigurer avec de l'acide, et la tuer au couteau"* rapporte l'enquêtrice, s'appuyant sur les dires de la victime.

La victime a également décrit des violences physiques et psychologiques sur ses enfants. Un proche de la victime a expliqué aux enquêteurs que Razia Askari savait que son mari allait la tuer.



Razia a été tuée en pleine rue à Besançon, poignardée à mort. Son mari a avoué les faits. • © DR

10h30 : l'accusé est questionné

"Quelle est la position de Rashid Askari concernant le meurtre de son épouse ?" demande le président Husson. L'accusé se lève et déclare, traduit par son interprète : *"Je m'excuse. Ce n'était pas un acte prémédité. Je suis vraiment désolé et triste. Je m'excuse auprès de tous les gens qui sont ici, mes enfants, et toutes les femmes."*

"Pourquoi lui a-t-il donné des coups de couteau ?" poursuit le président. *"Il a croisé sa femme par accident. Il s'est mis à consommer de l'alcool. Le fait de ne pas avoir vu ses enfants un certain temps l'avait mis hors de lui, il avait perdu le contrôle"* reprend l'interprète. *"Pourquoi avait-il un couteau avec lui ?"* insiste le président. *"Je ne sais pas, je suis désolé"* répond l'accusé.

10h20 : Le président rappelle les faits

Les faits rapportés par le président sont glaçants. Le 30 octobre 2018, à 13h04 Razia Askari est décédée sous les coups de son mari, en pleine rue à Besançon. 19 plaies par arme blanche, notamment dans le cou, ont été mises en lumière par l'autopsie du corps de sa femme. L'un des enfants de Razia quitte la salle lors de l'énumération du président, avant de revenir quelques minutes plus tard.

"Les enfants ont expliqué au moment de leur audition que Rashid Askari, leur père, avait toujours frappé sa mère" rappelle le président. L'ainé, âgé actuellement de 15 ans, a tout de suite pensé que

son père avait tué sa mère lorsqu'on lui a annoncé sa mort. Le président énumère les différentes versions des témoins auditionnés durant l'enquête.

"Obligé de faire le linge alors que ce n'est pas à un homme de faire ça"

Rashid Askari a présenté ses excuses à ses fils via des lettres, envoyées lorsqu'il était en détention. *"Il a dit qu'il ne se souvenait de rien et que ses enfants comprendraient la vérité quand ils seraient grands, accusant aussi les oncles et tantes maternels de les manipuler."* Les enfants ont refusé de voir leur père, de lui écrire et de le voir.

Rashid Askari a dit subir des violences psychologiques de la part de sa femme. *"Il a dit être obligé de faire le linge alors que ce n'est pas à un homme de faire ça"* poursuit le président. Il a dit avoir honte de ce qu'il avait fait. *"Sa femme pouvait être agressive lorsqu'elle se mettait en colère"* rapporte Matthieu Husson, en citant Rashid Askari. *"Je n'ai pas supporté, je l'ai tuée"*, a-t-il écrit dans une conversation numérique.

10h : Les parties civiles et les témoins sont appelés

Les témoins sont appelés les uns après les autres puis sont invités à quitter la salle et à revenir à des heures précises. Les parties civiles se sont également manifestées. L'une des soeurs de la victime est représentée par Me Rigoulot, mais n'a pas souhaité assister au procès en raison de la trop forte émotion que cela lui provoquait.

Les enfants du couple Askari, de 12 et 15 ans, seront entendus durant le procès. Leur père, qui leur fait face, est tête baissée dans le box des accusés.

Les bancs de la salle d'assises sont remplis. Plusieurs personnes n'ont pas pu entrer.

9h30 : Les jurés ont été tirés au sort

Cinq femmes et trois hommes font partie du jury. Plusieurs hommes ont été récusés, principalement par la défense. Hasard du tirage au sort, les hommes sont tous installés à droite du président et les femmes à gauche.

9h : Rashid Askari est dans le box des accusés

Petit homme grisonnant à la coupe de cheveux bien taillée, il fait face à ses deux enfants, installés à l'autre bout de la salle du côté des parties civiles. Pour rappel, l'accusé a avoué avoir tué sa femme mais nie la préméditation.

Les enfants de Razia Askari, deux adolescents, sont arrivés dans la salle et ont serré leur oncle et leur tante dans leurs bras.

La cour d'assises est présidée par Matthieu Husson, comme lors du procès de Jonathann Daval, meurtrier de sa femme en Haute-Saône.

8h45 : Les différentes parties s'installent

Les parties civiles sont arrivées dans la salle d'Assises accompagnées de leurs avocats : Me Aurélie Roques, avocate de Solidarité Femmes ; Me Céline Party, avocate des deux enfants Askari ainsi que Me Nicole Rigoulot, avocate des frères et soeurs de la victime. Le frère et la soeur de Razia Askari sont dans la salle.

L'avocat de l'accusé, Me Randall Schwerdorffer est également arrivé ainsi que Me Monnot.



Palais de justice de Besançon. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

Le premier jour du procès de Rashid Askari, accusé d'avoir assassiné sa femme en octobre 2018 s'ouvre ce mercredi 8 décembre à 9hn, devant les Assises à Besançon. Plusieurs parties civiles font face à l'accusé : les enfants de ce dernier, les frères et soeurs de sa femme ainsi que l'association Solidarité Femmes. Rashid Askari risque la réclusion criminelle à perpétuité.

Rappel des faits

Alors qu'elle rentrait de courses, Razia Askari a été poignardée à mort rue Wittman à Besançon, en plein jour. Elle avait 34 ans. Son mari, Rashid Askari, rapidement suspecté de cet homicide, a été extradé vers la France avant de reconnaître matériellement les faits, tout en niant la préméditation. Une vingtaine de coups de couteau ont été constatés sur le corps de la victime. À l'époque, son meurtre avait ému toute la ville.

A lire aussi : [Assassinat de Razia Askari à Besançon : rappel des faits avant l'ouverture du procès de son mari, ce 8 décembre](#)

Razia Askari, d'origine afghane, avait porté plainte à l'encontre de son mari à plusieurs reprises comme l'a démontré l'association Solidarité Femmes en charge de son accompagnement. Elle bénéficiait d'une Ordonnance de protection signée d'un juge à l'été 2018, quelques mois avant sa mort. La mère de famille fuyait le suspect depuis longtemps.

Battue, traquée, assassinée : la fuite vers la mort de Razia Askari (Le Figaro)

SEBASTIEN BOZON / AFP

Razia Askari a été tuée en pleine rue à Besançon en 2018: battue et traquée par son mari jusqu'à la mort, sa vaine tentative pour lui échapper a été mercredi 8 décembre au cœur du premier jour du procès de cet homme violent.

À lire aussi [Pourquoi les violences conjugales sont encore plus taboues à la campagne](#)

Rashid Askari, 41 ans, est jugé pour «*assassinat*» par la cour d'assises du Doubs, qui rendra son verdict vendredi. Il reconnaît avoir tué son épouse, mais réfute avoir prémédité son geste. «*En France, elle n'a cessé de fuir ce mari qui la traquait, pour lui imposer la domination qu'un homme afghan a sur sa femme et la soumission qu'une femme afghane doit à son mari*», a souligné une enquêtrice de la police judiciaire devant la cour.

Razia Askari, 34 ans, décrite par ses proches comme «*joyeuse*», «*combattante*» et voulant le meilleur pour ses enfants, est arrivée en France en 2017 pour rejoindre son mari. Mais très vite, installée dans le sud du pays, elle dénonce sa violence, tente de le quitter et de lui échapper. Elle déposera ainsi sept plaintes à Marseille et à Besançon, pour viol, menaces de mort répétées, violences volontaires sur conjoint et sur ses enfants. Dans celles-ci, elle affirme être victime de violences conjugales depuis leur mariage, 14 ans plus tôt.

Les enfants témoins des violences

«*Les enfants étaient à proximité parfois, pour les menaces de mort, les violences sexuelles. Ils ont été témoins quand il menaçait leur mère avec un couteau*», a témoigné l'assistante sociale de l'association Solidarité femmes, Lila Atil, qui a listé les sévices subis par la jeune femme qu'elle a accompagnée et par ses enfants. Son mari sera placé à deux reprises en garde à vue: à Marseille où il est remis en liberté, le parquet jugeant les faits «*insuffisamment caractérisés*», puis à Besançon où aucune décision judiciaire n'avait encore été prise le jour des faits.

Après avoir demandé le divorce, Razia avait obtenu en juillet 2018 une ordonnance de protection délivrée par un juge des affaires familiales, interdisant à son mari de l'approcher. Il avait malgré tout retrouvé sa trace, grâce à un courrier envoyé par l'assurance maladie à leur domicile marseillais et mentionnant l'adresse de Besançon où elle avait trouvé refuge avec ses enfants, prise en charge par l'association de lutte contre les violences faites aux femmes Solidarité femmes. Selon plusieurs proches, Razia était «*terrorisée*» par son mari qui menaçait de «*la tuer avec un couteau*», de «*l'égorger*» ou de «*la défigurer avec de l'acide*». Elle vivait en sachant qu'il «*pouvait la tuer*». «*Il continuait à la harceler. Il la suivait dans la rue, dans les transports et la menaçait de mort pour qu'elle reprenne la vie commune*», analyse l'enquêtrice. «*Il n'acceptait pas que sa femme ne veuille plus de lui, d'autant plus que ça le privait de ses enfants*».

À VOIR AUSSI - «Vous ne serez plus jamais seules», assure Emmanuel Macron aux victimes de violence sexuelles sur mineurs

«Vous ne serez plus jamais seules», assure Emmanuel Macron aux victimes de violence sexuelles sur mineurs

Il a «perdu le contrôle»

Sachant se montrer «gentil», «tranquille», voire «charmant», d'après ses connaissances, le quadragénaire avait rallié la communauté afghane de Besançon à sa cause. Pour son avocat Me Randall Schwerdorffer, «*Rashid Askari s'est vu dépossédé de ses droits de père*». Alors qu'il avait le «*droit de voir ses enfants, son épouse lui a interdit*», selon lui. L'accusé a déclaré que le fait de ne pas avoir vu ses enfants depuis un certain temps l'avait «*mis hors de lui*», qu'il avait «*perdu le contrôle*».

À lire aussi [L'«immense solitude» des familles et des enfants de victimes de violences conjugales](#)

Rashid Askari avait menacé d'égorger sa femme, de la tuer avec un couteau: il lui a finalement asséné une vingtaine de coups de couteau d'une grande violence, dont un coup fatal de 10 centimètres au niveau du cou qui lui a tranché la veine jugulaire. Pour Lila Atil, «*on a tout fait, tout, pour faire cesser cette violence inacceptable. À nous tous, on n'a pas réussi. On a été confronté à nos limites humaines et sociales*». «*Elle disait qu'il allait l'égorger. On a crié ce danger dans le vide, mais personne ne l'a écoutée*», a regretté l'ancienne interprète de Razia.

Procès du féminicide de Razia à Besançon : le mari devant les assises (Radio France Bleu)

-Par [Christophe Mey](#), [France Bleu Besançon](#), [France Bleu Besançon](#)

Le procès du mari de Razia Askari, poursuivi pour avoir poignardé à mort sa femme en octobre 2018 en pleine rue à Besançon, s'ouvre ce mercredi 8 décembre devant la cour d'assises du Doubs. Il comparaît pour assassinat et encourt la réclusion criminelle à perpétuité.



Des policiers sur la scène de crime le jour de la mort de Razia Askari, le 30 octobre 2018 © Maxppp - Arnaud Castagné

Il reconnaît les faits, mais nie toute préméditation. Rashid Askari, 41 ans, comparait à partir de ce mercredi 8 décembre 2021 devant la cour d'assises du Doubs pour répondre de l'assassinat en plein jour et en pleine rue de son épouse Razia. [Cette femme de 34 ans d'origine afghane avait été découverte morte, égorgée et frappée de multiples coups de couteau, le 30 octobre 2018 en milieu de journée, rue Wittmann, dans le quartier du Rosemont à Besançon.](#)

La victime avait porté plainte plusieurs fois pour des violences conjugales et des menaces

[Les soupçons se sont rapidement portés sur Rashid Askari.](#) Depuis son arrivée en France en 2017, la victime tentait de se soustraire à l'emprise de son mari, **elle avait porté plainte à plusieurs reprises pour des violences ou des menaces.**

Razia Askari a vécu avec ses deux enfants à Toulon, puis à Marseille, dans des structures d'accueil pour les victimes de violences conjugales. **Elle avait déménagé à Besançon en gardant sa nouvelle adresse secrète**, accueillie et épaulée par l'association Solidarité Femmes. Mais son mari a fini par la localiser dans la capitale comtoise, et avait recommencé à la suivre et la harceler.

La justice avait interdit au mari de s'approcher de la victime

Terrorisée, elle avait à nouveau porté plainte à trois reprises dans les mois avant sa mort, pour des menaces et des intimidations. L'homme, interrogé par la police, a tout nié, et en l'absence de preuves matérielles pour le confondre, les plaintes étaient toujours au moment du drame en cours d'examen par le parquet de Besançon.

Un juge des affaires familiales avait délivré **une ordonnance de protection qui interdisait à Rashid Askari d'approcher son épouse.**



Rashid Askari comparaît devant les assises du Doubs pour l'assassinat de son épouse. - Police nationale

Les images de vidéo-surveillance ont montré que, quelques minutes avant les faits, **Rashid Askari avait suivi sa femme à la descente du tramway** dans le quartier du Rosemont en se dissimulant d'elle, alors qu'elle rentrait de courses. A 12h43, un témoin appelait la police pour signaler qu'une femme venait d'être agressée et gisait au sol, ensanglantée, rue Wittmann. L'autopsie montrera qu'elle a reçu **19 coups de couteau.**

Interpellé à l'aéroport d'Athènes alors qu'il tente de se soustraire à la justice

Plusieurs personnes ont assisté au drame de loin, sans être en mesure d'en identifier l'auteur qui a rapidement pris la fuite. Mais le soir même, le mari contactait des membres de la communauté

afghane de Besançon, via des messages dans lesquels [il reconnaissait être l'auteur des coups](#), cherchant à savoir si sa femme était décédée.

Le ressortissant afghan était finalement **interpellé trois jours après le drame en Grèce à l'aéroport d'Athènes**, alors qu'[il tentait vraisemblablement de rejoindre son pays d'origine](#). Extradé vers la France, il reconnaît devant la juge d'instruction avoir porté les coups mortels, mais **affirme qu'il n'avait pas l'intention de tuer Razia**.

L'accusé a trois jours pour s'expliquer devant la cour d'assises du Doubs sur ce drame qui avait provoqué [une vive émotion à Besançon](#), ainsi qu'un début de polémique sur les moyens dont disposent la police et la justice pour protéger les femmes victimes de violences conjugales. **Le verdict est attendu vendredi 10 décembre** en fin de journée.

Besançon : la fuite vers la mort de Razia Askari – Le Trois Info



Rashid Askari est jugé par la cour d'assises du Doubs, pour assassinat. | ©Le Trois – illustration

Angela Schnaebeler – AFP

Razia Askari a été tuée en pleine rue à Besançon en 2018 : battue et traquée par son mari jusqu'à la mort, sa vaine tentative pour lui échapper a été mercredi au cœur du premier jour du procès de cet homme violent.

Rashid Askari, 41 ans, est jugé pour « assassinat » par la cour d'assises du Doubs, qui rendra son verdict vendredi. Il reconnaît avoir tué son épouse, mais réfute avoir prémédité son geste. « *En France, elle n'a cessé de fuir ce mari qui la traquait, pour lui imposer la domination qu'un homme*

afghan a sur sa femme et la soumission qu'une femme afghane doit à son mari », a souligné une enquêtrice de la police judiciaire devant la cour.

Razia Askari, 34 ans, décrite par ses proches comme « *joyeuse* », « *combattante* » et voulant le meilleur pour ses enfants, est arrivée en France en 2017 pour rejoindre son mari. Mais très vite, installée dans le sud du pays, elle dénonce sa violence, tente de le quitter et de lui échapper. Elle déposera ainsi sept plaintes à Marseille et à Besançon, pour viol, menaces de mort réitérées, violences volontaires sur conjoint et sur ses enfants. Dans celles-ci, elle affirme être victime de violences conjugales depuis leur mariage, 14 ans plus tôt.

Courrier de l'assurance maladie

« Les enfants étaient à proximité parfois, pour les menaces de mort, les violences sexuelles. Ils ont été témoins quand il menaçait leur mère avec un couteau », a témoigné l'assistante sociale de l'association Solidarité femmes, Lila Atil, qui a listé les sévices subis par la jeune femme qu'elle a accompagnée et par ses enfants. Son mari sera placé à deux reprises en garde à vue : à Marseille où il est remis en liberté, le parquet jugeant les faits « insuffisamment caractérisés », puis à Besançon où aucune décision judiciaire n'avait encore été prise le jour des faits.

Après avoir demandé le divorce, Razia avait obtenu en juillet 2018 une ordonnance de protection délivrée par un juge des affaires familiales, interdisant à son mari de l'approcher. Il avait malgré tout retrouvé sa trace, grâce à un courrier envoyé par l'assurance maladie à leur domicile marseillais et mentionnant l'adresse de Besançon où elle avait trouvé refuge avec ses enfants, prise en charge par l'association de lutte contre les violences faites aux femmes Solidarité femmes.

Selon plusieurs proches, Razia était « *terrorisée* » par son mari qui menaçait de « *la tuer avec un couteau* », de « *l'égorger* » ou de « *la défigurer avec de l'acide* ». Elle vivait en sachant qu'il « *pouvait la tuer* ». « *Il continuait à la harceler. Il la suivait dans la rue, dans les transports et la menaçait de mort pour qu'elle reprenne la vie commune* », analyse l'enquêtrice. « *Il n'acceptait pas que sa femme ne veuille plus de lui, d'autant plus que ça le privait de ses enfants.* »

"Limites humaines et sociales"

Sachant se montrer « *gentil* », « *tranquille* », voire « *charmant* », d'après ses connaissances, le quadragénaire avait rallié la communauté afghane de Besançon à sa cause. Pour son avocat Me Randall Schwerdorffer, « *M. Askari s'est vu dépossédé de ses droits de père* ». Alors qu'il avait le « *droit de voir ses enfants, son épouse lui a interdit* », selon lui. L'accusé a déclaré que le fait de ne pas avoir vu ses enfants depuis un certain temps l'avait « *mis hors de lui* », qu'il avait « *perdu le contrôle* ». Rashid Askari avait menacé d'égorger sa femme, de la tuer avec un couteau : il lui a finalement asséné une vingtaine de coups de couteau d'une grande violence, dont un coup fatal de 10 centimètres au niveau du cou qui lui a tranché la veine jugulaire.

Pour Lila Atil, « *on a tout fait, tout, pour faire cesser cette violence inacceptable. À nous tous, on n'a pas réussi. On a été confronté à nos limites humaines et sociales* ». « *Elle disait qu'il allait l'égorger. On a crié ce danger dans le vide, mais personne ne l'a écoutée* », a regretté l'ancienne interprète de Razia.